



**Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/IDA/010

Genève, le 2 juin 2023

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
- À la Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018));
- Aux Membres de Secteur de l'UIT;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;
- Aux Offices nationaux de statistique;
- Aux points de contact pour les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde;
- Aux organisations régionales et autres organisations internationales;
- Aux organisations régionales de télécommunication;
- Aux régulateurs;
- Aux fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

**Objet: Méthode à utiliser pour l'élaboration de l'Indice de développement des TIC (IDI) – Document "Version 2"**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer des informations complémentaires concernant le travail d'élaboration en cours pour l'indice de développement des TIC (IDI) et la prochaine réunion virtuelle conjointe du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (EGTI) et du Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages (EGH), qui sera consacrée à l'indice IDI et se tiendra du 13 au 15 juin 2023.

À l'issue de la consultation des États Membres (voir la [lettre circulaire](#) du 21 avril 2023), une version révisée de la méthodologie à utiliser pour l'élaboration de l'indice IDI, désormais appelée "Version 2", a été établie. Cette version mise à jour tient compte des précieuses observations communiquées par les États Membres de l'UIT. Vous pouvez accéder au document "Version 2" [ici](#). Une compilation des observations reçues et des réponses est jointe à ce document et est également disponible sur le [forum de discussion consacré à l'indice IDI](#).

Il est ressorti de la consultation que plusieurs aspects de la méthode doivent être examinés plus avant et précisés, en raison des divergences de vues entre les États Membres de l'UIT. Ces questions en suspens seront examinées pendant la réunion, conformément à la Résolution 131 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires. L'ordre du jour de la réunion a été publié sur la [page web consacrée à la réunion](#), est disponible [ici](#).

J'ai également le plaisir de vous annoncer que M. Bernard Banda, Directeur du Département de la régulation économique et de la protection des consommateurs de l'Autorité des technologies de l'information et de la communication de la Zambie (ZICTA) et actuel Président du Groupe EGTI, présidera la réunion. Pour vous inscrire à cette manifestation, veuillez utiliser le lien sur cette [page](#) ou vous référer à ma [lettre circulaire](#) datée du 21 mars 2023.

À l'issue de cette réunion, la méthode ("Version 3") sera mise à jour et soumise aux États Membres de l'UIT pour approbation. Nous vous adresserons une communication séparée concernant cette consultation en temps utile.

Je tiens à vous remercier pour votre soutien et votre engagement dans ce processus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*[Original signé]*

Cosmas Luckyson Zavazava  
Directeur